

Élèves allophones en classe ordinaire : modalités et ressources d'accompagnement

Instruction du 28 août 2025 relative à l'accompagnement en classe ordinaire des élèves allophones, nouvellement arrivés ou issus d'UPE2A.

CASNAV

Affaire suivie par :
Daniel Guillaume
Responsable du CASNAV
Mél : daniel.guillaume@ac-creteil.fr

Marie-Line Fauconnier-Lebègue
Coordonnatrice du CASNAV
Formatrice référente 93.7-8
marie-line.fauconnier-lebegue@a-creteil.fr
Tél : 01 57 02 62 13 / 06 33 89 16 83

Elise Marquis
Formatrice-référente CASNAV 77.1 à 3, 5 à 7
elise.marquis@ac-creteil.fr
Sabine Chatelain
Formatrice-référente CASNAV 77.4, 8 à 12
sabine-jeannine.chatelain@ac-creteil.fr
Nelly Leite
Formatrice-référente CASNAV 93.1-2
nelly.leite@ac-creteil.fr
Émilie Duval
Formatrice-référente CASNAV 93.3 à 6
emilie.duval@ac-creteil.fr
Adeline Darves
Formatrice-référente CASNAV 94.1-2,10 et lycées
adeline.darves@ac-creteil.fr
Anaïs Gour-Salvi
Formatrice-référente CASNAV 94.3 à 9
anais-andree-cl.gour@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré et IEN IO, Mesdames et Messieurs les directeurs de Centres d'information et d'orientation, s/c de Madame l'inspectrice et Messieurs les inspecteurs d'académie, directrice et directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne.

Références :

- Circulaire n°2012-141 du 02-10-2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
- Circulaire n°2012-143 du 02-10-2012 sur l'organisation des CASNAV

Annexes :

- 1. Assistance téléphonique : affiche à apposer en salle des professeurs
- 2. Référentiel et pistes d'adaptation

- 3 a,b,c. Tutorat : vademecum, contrat, brevet
 - 4. Référent FLS : lettre de mission
-

Des élèves allophones, c'est-à-dire dont la langue maternelle ou les langues premières ne sont pas le français, se retrouvent en difficulté dans les cours de différentes disciplines en classe ordinaire.

Ils sont scolarisés dans ces classes après leur année en UPE2A, en inclusion pendant cette même période, ou d'emblée parce qu'un tel dispositif n'existe pas à proximité suffisante de leur domicile, ou encore n'a pas été souhaité par la famille.

Ces difficultés sont tout à fait normales, l'apprentissage et l'appropriation de la langue voire de la culture scolaires étant un processus qui s'étend sur plusieurs années. Judicieusement adaptés, des dispositifs relevant du droit commun peuvent constituer une aide (PPRE, devoirs faits, PAFI...). Outre un document explicatif (« une autre synthèse », accessible ici : <https://casnav.ac-creteil.fr/spip.php?article902>), le CASNAV propose plusieurs ressources spécifiques.

1. Permanence téléphonique

Dans les établissements qui accueillent une UPE2A, le professeur coordonnateur est le premier interlocuteur concernant les élèves allophones. Pour tous les autres établissements, le CASNAV propose aux enseignants de classe ordinaire qui le souhaitent, quelle que soit leur discipline, de contacter la coordinatrice de la mission académique :

Marie-Line Fauconnier-Lebègue

06 33 89 16 83

Lundi : 14h-17h / Mercredi : 9h30-12h, 14h-17h

Si nécessaire, cette dernière pourra orienter ses interlocuteurs vers une des sept formatrices référentes de proximité du CASNAV. La démarche est également présentée dans l'affiche fournie en annexe 1, qui peut être imprimée et apposée en salle des professeurs.

2. Référentiel et pistes d'adaptation

Les enseignants de classe ordinaire peuvent ne pas savoir ce qu'il faut attendre raisonnablement d'un élève allophone, qu'il soit en inclusion, issu d'UPE2A, ou scolarisé directement en dehors d'un dispositif. Ne pas évaluer ces élèves n'est pas davantage satisfaisant que de le faire comme s'ils ne présentaient pas un besoin éducatif particulier.

Le référentiel proposé en annexe 2 structure l'analyse et les attentes. Il pourra faire partie des documents renseignés en amont et transmis par l'équipe de l'UPE2A. Dans tous les autres cas, il peut aider à comprendre le positionnement de l'élève, à concevoir des objectifs pertinents et des adaptations, sans bouleverser la démarche d'enseignement commune.

3. Tutorat

Il peut concerner tout élève allophone, dès lors qu'un besoin aura été perçu par l'équipe éducative.

Le tutorat crée un lien entre un élève allophone et l'un de ses pairs de classe ordinaire. Il vise à poser un cadre rassurant et soutenant pour les apprentissages. Il repose sur une dynamique d'ouverture linguistique et culturelle, bénéfique pour les élèves allophones comme pour la communauté scolaire. Il favorise l'entraide et la coopération au sein de l'établissement.

Être tuteur permet aux élèves de classe ordinaire de développer des compétences psycho-sociales essentielles, telles que l'écoute, l'empathie et l'adaptabilité. Cette expérience peut être valorisée dans leur parcours citoyen et constituer un atout dans leur dossier de Parcoursup.

Enfin, ce tutorat peut s'inscrire pleinement dans les objectifs portés par un projet d'établissement et donner lieu à une reconnaissance institutionnelle, à travers une labellisation telle que « Classe engagée », reconnaissant une action marquée en faveur de l'inclusion et de la solidarité.

Pour accompagner la mise en place d'un tutorat au sein de votre établissement, le CASNAV propose un vademecum destiné aux personnels mobilisés (annexe 3a) ainsi qu'un exemple de contrat de tutorat (annexe 3b) et de brevet de tuteur (annexe 3c).

4. Référent FLS

Dans les collèges et les lycées sans UPE2A qui accueillent régulièrement des élèves allophones, un professeur volontaire peut assurer la fonction de Référent FLS. Personne-ressource pour ses collègues ainsi que pour les élèves et leur famille, il manifeste son intérêt et sa volonté d'engagement pour la réussite de ce public scolaire. Il s'appuie sur ses compétences pédagogiques : en Lettres ou en langue vivante, mais aussi dans toute discipline s'il dispose d'une formation universitaire en FLE, voire de la CC FLS. Il se signale au CASNAV et bénéficie ainsi d'un accompagnement (formation, échanges, ressources). L'annexe 4 propose sa lettre de mission.

5. Cours de FLS à distance : à compter du mardi 7 octobre 2025

Le CASNAV met en place un dispositif de cours à distance de FLS à destination des élèves allophones de niveau collège et lycée. Cette offre pédagogique s'ajoute aux dispositifs déjà existants dans les établissements. Elle s'organise en séances de 1h30 destinées à des groupes dont les effectifs ne dépassent pas 15 élèves. Ces cours correspondent à deux types de situations.

Groupes de FLS : EANA sans UPE2A

Ces cours concernent des élèves allophones nouvellement arrivés pour lesquels l'intégration dans un dispositif UPE2A n'a pas été possible.

Groupes de Suivi linguistique : élèves allophones ayant quitté l'UPE2A après un an dans le dispositif

Ces cours concernent des élèves allophones qui ont déjà quitté le dispositif UPE2A mais ont encore besoin d'un suivi linguistique, que leur établissement n'est pas en mesure de leur proposer.

Niveau et groupe	Créneau	Enseignante
FLS 6 ^{ème} /5 ^{ème} groupe 1	Mercredi 8h30-10h	Anne-Sophie Canto
FLS 6 ^{ème} /5 ^{ème} groupe 2	Jeudi 8h30-10h	Anne-Sophie Canto
FLS 4 ^{ème} /3 ^{ème} groupe 1	Mercredi 10h30-12h	Anne-Sophie Canto
FLS 4 ^{ème} /3 ^{ème} groupe 2	Jeudi 10h30-12h	Anne-Sophie Canto
FLS Lycée	Jeudi 13h30-15h	Anne-Sophie Canto
Suivi Linguistique Collège	Mardi 8h30-10h	Johanna Léréna
Suivi Linguistique Lycée	Mardi 10h30-12h	Johanna Léréna

Liens de connexion :

Anne-Sophie Canto :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/491656/creator/152776/hash/9c513b473126f36a75c89683dd4b41ad345c3c2c>

Johanna Léréna :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/491459/creator/221769/hash/c272ae04215870497c2af79365cd671675d1447c>

L'enseignante doit être expressément informée de l'accord de l'établissement. Elle établit à chaque cours la liste des élèves connectés, et précise s'ils le sont depuis leur domicile ou depuis leur établissement.

Dans ce dernier cas, nous vous remercions pour l'attention que vous pourrez accorder aux conditions dans lesquels ont lieu les cours à distance : outre une bonne connexion, la possibilité pour l'élève de disposer d'une caméra voire d'un casque, et surtout l'identification d'un adulte référent pour aider à la mise en place du cours, constituent des éléments favorables.

Pour toute information supplémentaire ou pour l'inscription des élèves, les directions des collèges et des lycées pourront prendre contact avec Madame Anne-Sophie Canto, coordonnatrice du dispositif : anne-sophie.canto@ac-creteil.fr

Daniel Guillaume
IA-IPR de Lettres
Responsable du CASNAV
Mission Maitrise de la langue